



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



30 millions € pour favoriser l'accès de tous à des aliments frais et locaux

NICE, le 18 février 2021

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité : il s'agit autant d'une question de justice sociale que de santé publique. Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le Plan de relance soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes. Une enveloppe de 30 millions d'euros est mobilisée.

La mesure vise à soutenir les initiatives des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Il pourra s'agir, par exemple, du développement de paniers d'alimentation (élaboration et distribution), de la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, de l'organisation de marchés solidaires etc...

Cette mesure comporte 2 volets :

Un volet A destiné aux projets nationaux lancé le 15 janvier et doté d'un montant de 6 millions €

⇒ Piloté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, il s'appuie sur un appel à projets national et soutient des projets structurants et innovants des acteurs « têtes de réseaux ».

⇒ La demande de subvention est à déposer dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (direction générale de l'alimentation, DGAL).

Un volet B territorialisé destiné aux projets locaux doté d'une enveloppe de 24 millions €

Piloté par les services départementaux de l'Etat, il vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...);
- Le soutien aux associations /start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...);

- Le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

La demande de subvention est à déposer dans le cadre de procédures d'appels à candidatures au niveau départemental, gérée par les services du préfet de département.

Une enveloppe de 270 000€ est allouée au département des Alpes-Maritimes, pour des projets pouvant être **déposés du 19 février au 30 juin 2021**. Les dossiers seront examinés au fil de l'eau, jusqu'à cette date.

Liens utiles et contacts

- Lien vers l'appel à projets national : <https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-relance-transition-agricole-alimentation-et-foret>
- Contactez votre DDPP : ddpp@alpes-maritimes.gouv.fr L'objet du mail doit débiter par l'intitulé suivant : « **AAP 2021 _alimentation solidaire et locale** ».